



-  
- **Association Nationale  
des Assistants de Service Social**  
15, rue de Bruxelles 75009 Paris  
01 45 26 33 79

site Internet : <http://www.anas.fr>  
mail : [adh-anas@yahoo.fr](mailto:adh-anas@yahoo.fr)

## COMMUNIQUE

4 juillet 2012

### **Affaire Marina Derrière le vrai procès, le mauvais procès de certaines associations pour imposer leurs solutions.**

Les révélations du calvaire vécu par Marina, dont les parents meurtriers viennent d'être condamnés par la Cour d'Assises de la Sarthe, a marqué tous les acteurs de la protection de l'enfance, et plus largement, tous les citoyens. Ce moment a aussi constitué l'apogée d'une démarche de mise en cause radicale notamment de professionnels du conseil général de la Sarthe. Derrière cette affaire, les associations de défense de l'enfance tentent de faire avancer leurs solutions. Parmi elles, la Voix de l'Enfant, par la voix de sa directrice Martine Brousse, par ailleurs vice-présidente du GIP Enfance en Danger, de son avocat Maître Szpiner et d'un de ses parrains Bruno Solo, cette association aura été la plus exposée. La condamnation sur la place publique des services sociaux, mais aussi de la protection de l'enfance telle qu'elle est organisée, sert ici un combat ancien et vise à ce que soient adoptés des modes de fonctionnement préconisés par cette association. Or, ces modes de fonctionnement, dont la plus-value en termes de protection de l'enfance reste à démontrer, auraient des conséquences dommageables pour un grand nombre d'enfants et leurs familles.

A la fin de ce procès qui aura révélé le niveau d'horreur subie par Marina, et qui pousse tous les acteurs à une réflexion professionnelle sur les possibilités et limites des pratiques professionnelles dans des situations de grande complexité, nous tenons à dire ou redire :

- Notre solidarité avec les professionnels qui ont témoigné lors de ce procès et qui ont été directement ou indirectement mis en cause par les associations. Depuis le début, alors même que très peu de choses étaient connues de l'affaire, elles accusent à tout va de « non assistance à personne en danger ». Ni l'instruction, ni le procès n'ont pu le démontrer. Et malgré l'audition de tous les acteurs, c'est une plainte contre... X pour non-assistance à personne en danger que les associations déposent. Toujours aucun élément en ce sens, mais l'important consiste peut-être à occuper la scène publique et à enfoncer le clou ?
- Notre satisfaction de voir que les professionnels appelés à témoigner ont été préparés à ce qu'est un procès d'assises. C'est une expérience éprouvante, pour des professionnels déjà impactés par la disparition de Marina, que de venir devant une cour d'assise, dans un procès très médiatisé, de mesurer les places des différents acteurs, de se préparer à

des tentatives de déstabilisation de telle ou telle partie pour tenter de faire dire ce que certains voudraient entendre. Préparer au procès, pour un enfant comme pour un adulte, c'est la moindre des choses pour le soutenir à affronter une épreuve. Et cela n'a rien à voir avec une pression comme a tenté de le faire croire la Voix de l'Enfant.

- Notre regret de voir la virulence des attaques portées, les analyses simplistes, les accusations et menaces de poursuite voire de condamnations martelées au fil des interviews, les présentations factuellement fausses des professionnels et de leurs services. Accusez, accusez, il en restera toujours quelque chose ? Loin d'encourager à une véritable réflexion partagée, ces attitudes risquent de créer des blocs, et d'empêcher un vrai échange constructif.
- Notre volonté de poursuivre le travail de réflexion pour améliorer les pratiques, qui est une constante du travail social. Pour cela, il faut voir l'ensemble des questions, ne pas se focaliser seulement là où les associations veulent que l'on se focalise. Cela consiste aussi à dénoncer les fausses solutions proposées par certains.

L'ANAS s'engage à être particulièrement vigilante devant l'offensive idéologique lancée par quelques associations. Dans cet objectif, nous préparons pour la rentrée un document de travail analysant les stratégies et les propositions de La Voix de l'Enfant.

Nous appelons les professionnels, les institutions et les organisations professionnelles à ne pas laisser ces associations définir seules ce qu'est la protection de l'enfance.

Faire vivre le débat dans toute sa complexité, c'est refuser le simplisme et la démagogie.

Pour le Bureau  
La Présidente  
Elsa Melon